



QUATRIÈME RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT
DE LA
POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Deuxième session
de la 60^e législature
du
Nouveau-Brunswick

le 6 décembre 2022

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Ames, président
M^{me} Conroy, vice-présidente
M^{me} Bockus
M. Turner
M. Wetmore
M^{me} S. Wilson

M. Dawson
M. D'Amours
M. Bourque
M. Legacy
M. Arseneau

le 6 décembre 2022

Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son quatrième rapport.

Le comité se réunit le 30 novembre ainsi que les 1^{er} et 2 décembre 2022 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 3, *Loi concernant les établissements chirurgicaux ;*
- 10, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
- 11, *Loi concernant l'hygiène et la sécurité des pêcheurs ;*
- 12, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi ;*
- 13, *Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs ;*
- 15, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers ;*
- 19, *Loi sur l'accès des fiduciaires aux biens numériques ;*
- 20, *Loi sur la prise de décision accompagnée et la représentation ;*
- 21, *Loi modifiant la Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé.*

Le comité étudie aussi les projets de loi suivants et accomplit une partie du travail à leur sujet :

- 16, *Loi no 2 de 2022 concernant la réforme de la gouvernance locale ;*
- 18, *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Nouveau-Brunswick.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

Richard Ames, député